



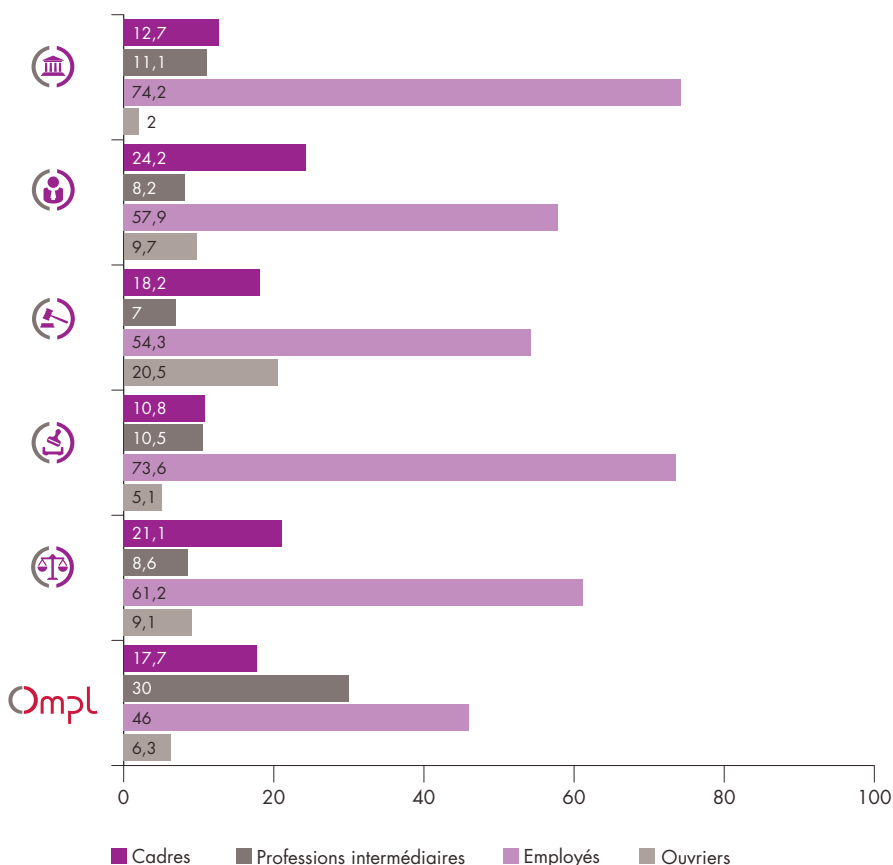
Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.



### PRÉPONDÉRANCE DES EMPLOYÉS

- Les cadres sont bien représentés : 21,1 % contre 17,7 % pour l'ensemble de l'OMPL.
- La proportion de professions intermédiaires est très faible (8,6 %) et est inférieure à la part observée pour l'ensemble de l'OMPL (30 %).
- Le taux d'employés est important et supérieur à celui de l'OMPL (61,2 % contre 46 %).
- Les ouvriers sont peu nombreux, il s'agit essentiellement du personnel d'entretien.

### Répartition des salariés par catégorie sociale<sup>1</sup> et branche (%)



1. La catégorie sociale « cadres et professions intellectuelles supérieures » telle que définie par l'Insee est plus large que les seuls « cadres » au sens statutaire. Elle comprend également des professions qui requièrent des connaissances très approfondies sans pour autant bénéficier du statut de cadres.

L'appellation « professions intermédiaires » regroupe des individus qui occupent une position intermédiaire entre les cadres et les agents d'exécution (ouvriers ou employés). Elle comprend les techniciens, agents de maîtrise, infirmières, dessinateurs, préparateurs en pharmacie...

Dans le contexte des branches des professions libérales l'appellation « ouvriers » de l'Insee concerne essentiellement les ouvriers de maintenance, de nettoyage, les chauffeurs livreurs...

### Secteur juridique

#### Branches professionnelles

Études d'administrateurs et mandataires judiciaires

Cabinets d'avocats

Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques

Études d'huissiers de justice



### FÉMINISATION CONSÉQUENTE

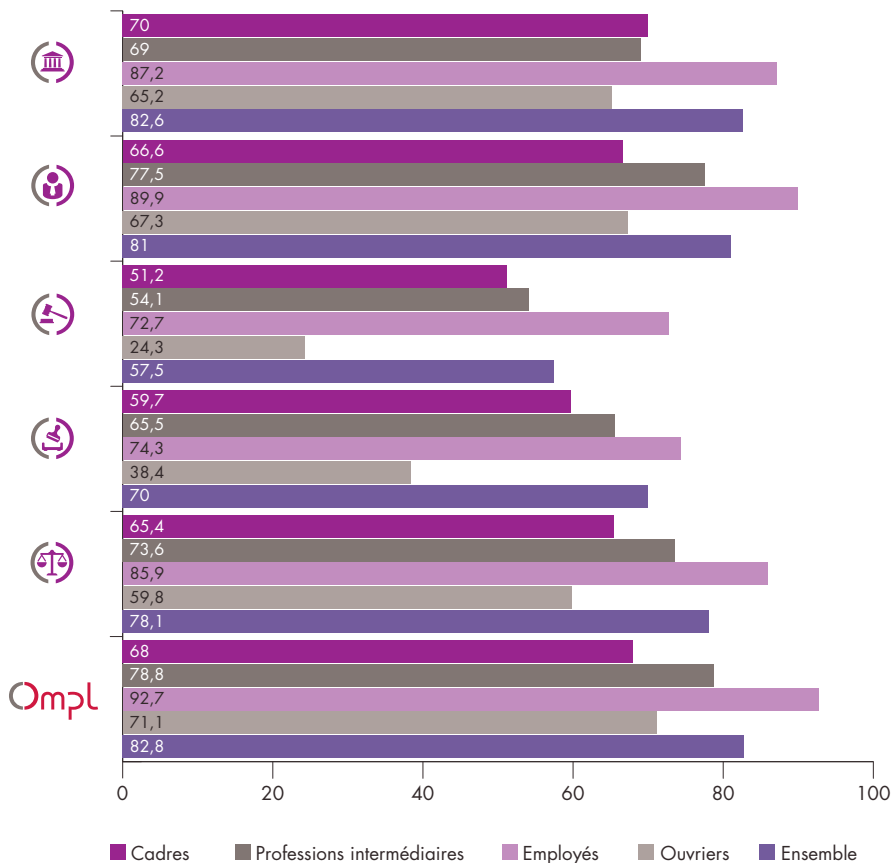
La proportion de femmes dans l'emploi du secteur est plutôt importante en raison, notamment, du taux particulièrement élevé dans la catégorie des employés.



### LÉGER REPLI DU TAUX DE FÉMINISATION

Globalement, la part des femmes dans l'emploi du secteur tend à diminuer sur la période. Néanmoins, la féminisation des cadres progresse.

### Taux de féminisation par catégorie sociale et branche (%)



### Évolution du taux de féminisation par catégorie sociale (%)

Années	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
2008	ND	ND	ND	ND	ND
2009	62,0	75,0	88,0	ND	82,0
2010	61,0	70,0	86,0	ND	80,0
2011	63,0	73,0	86,0	ND	80,0
2012	66,0	73,0	85,0	ND	80,0
2013	65,0	75,0	84,0	ND	80,0
2014	65,3	72,9	86,5	61,7	78,7
2015	65,4	73,6	85,9	59,8	78,1

ND : Non déterminé





## SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

La répartition des salariés par catégorie sociale varie fortement d'une région à l'autre.

Ainsi, la part des employés est maximale pour la Corse (73,5 %), mais son minimum est atteint pour l'Île-de-France (53,2 %).

## Répartition des salariés par région et catégorie sociale (%)

Régions	Cadres	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Non déterminé <sup>1</sup>
Auvergne-Rhône-Alpes	19,4	8,9	61,5	8,8	1,4
Bourgogne-Franche-Comté	14,3	8,0	59,6	15,7	2,4
Bretagne	23,1	5,9	62,6	5,2	3,1
Centre-Val de Loire	15,2	7,2	68,6	3,7	5,4
Corse	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	73,5	4,1	22,4
DOM	4,2	0,7	65,7	ND <sup>1</sup>	29,4
Grand Est	14,9	5,9	71,6	6,6	1,0
Hauts-de-France	14,5	5,3	67,5	12,3	0,4
Île-de-France	27,8	10,2	53,2	8,2	0,5
Normandie	12,3	6,6	67,1	11,0	3,0
Nouvelle-Aquitaine	15,8	5,6	65,0	11,9	1,7
Occitanie	16,8	6,9	63,7	12,6	0,0
Pays de la Loire	19,9	2,6	60,6	ND <sup>1</sup>	16,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,2	7,8	70,5	7,5	0,0
	21,1	8,6	61,2	9,1	0,0
	17,7	30,0	46,0	6,3	0,0

1. Salariés dont la catégorie sociale n'a pas pu être déterminée pour cause de secret statistique.